L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 14 NOVEMBRE 1886.

Le discours de Mgr Freppel,

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

Sur la nouvelle loi qui organise l'enseignement primaire en France.

MGR FREPPEL.—M. le commissaire du gouvernement vient de vous dire que jusqu'en 1872 les instituteurs libres n'avaient pas joui de la dispense du service militaire, M. le commissaire du gouvernement n'a oublié qu'une chose, c'est qu'avant 1872 le service militaire n'était pas obligatoire.... (Très bien! très bien! à droite) et que les jeunes gens qui se vouaient à l'enseignement libre avaient la faculté de se faire remplacer pour le service militaire....(Rumeurs et bruit à gauche.—Très bien! très bien! à droite.)

Un membre à gauche.—Et ils en ont usé par tous les moyens!

Un membre à droite.—Bien d'autres ont fait comme eux!

MGR. FREPPEL.—....ce qui leur permettrait.... (Bruit à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT.—Veuillez faire silence, messieurs, et permettre à l'orateur de répondre.

MGR. FREPPEL.....ce qui leur permettrait de suivre leur vocation en pleine liberté.

Cette faculté du remplacement ayant disparu, la situation s'est complètement modifiée, et, par conséquent, vous ne pouvez pas arguer raisonablement de la période antérieure à 1872. (Très bien! très bien! à droite.)

Cette simple observation suffit pour détruire toute l'argumentation.... (Exclamations à gauche.—Très bien! très bien! à droite.)

M. BALLUE.—Vous n'êtes pas difficile!

MGR. FREPPEL.—Attendez, messieurs, laissez-moi finir ma phrase.

....toute l'argumentation historique de M. le commissaire du gouvernement. Elle me donne le droit d'ajouter que M. Buisson a pu montrer qu'il était très versé dans l'histoire des pays étrangers, mais qu'il n'est peut-être pas aussi familier avec l'histoire de la France. (Rires et applaudissements à droite.— Bruit à gauche.)

Quant au reste de son discours, je n'y répondrai pas.... (Exclamations à gauche), parce que je serais obligé de rentrer dans la discussion générale....

A gauche.— Rentrez! rentrez! Nous vous écoutons.

MGR FREPPEL.— .... et que je ne veux pas, comme M. Buisson, faire de l'obstruction parlementaire. (Interruptions à gauche. — Rires à droite.)

Il est évident que le discours de M. Buisson était fait pour l'article 17 et qu'il n'est pas à sa place à l'article 66.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN.—C'est évident!

MGR FREPPEL.—Or, je ne puis pas recommencer la discussion sur l'article 17.

A gauche.—Parlez! parlez!

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche.—Vous dites à l'orateur de parler et, par cela même, vous vous engagez à l'écouter. (Oui! oui! à gauche.)

Je vous rappellerai votre promesse. (On rit.)

MGR FREPPEL.—Je dis qu'on ne peut pas affirmer, sans abuser de la parole, que l'article 17 n'exclut de l'enseignement public aucun citoyen français, quand cet article interdit l'entrée de l'enseignement public à tous les religieux, à toutes les religieuses, à tous les prêtres catholiques, à tous les pasteurs protestants et à tous les rabbins israélites. (Applaudissements à droite.)

Voilà pourquoi je ne voulais pas répondre à cette partie du discours de M. Buisson, parce que, véritablement, il est des affirmations auxquelles on ne répond pas! (Applaudissements à droite—Exclamations ironiques à gauche.)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN.—Vous avez raison, ne répondez pas!

MGR FREPPEL.—Non, je ne répondrai pas à cet appel à l'apostasie qu'on a fait entendre tout à l'heure! (Vifs applaudissements à droite. — Protestations à gauche)

Je n'y répondrai pas, parce que de pareils appels n'ont pas leur place à une tribune française! (Très bien! très bien! à droite.)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN.—Il est incroyable qu'un commissaire du gouvernement se permette de pareilles choses! On appelle dignité de l'homme l'apostasie.

MGR FREPPEL.—Je rentre donc dans l'article 66, le seul en discussion à l'heure présente.

M. le commissaire du gouvernement vous a dit que cet article ne portait aucune atteinte à la liberté de l'enseignement. Voyons un peu.

Lorsque, il y a quelques jours, je déclarais à cette tribune qu'après le vote de la loi nous épuiserions nos dernières ressources pour fonder des écoles libres partout où nous le pourrions, diverses voix, parties de ce côté de la Chambre, (l'orateur désigne la gauche), répondaient: "Faites-le! c'est votre affaire, c'est votre droit." (Oui! oui! à gauche.)

C'est notre droit, dites-vous? Fort bien; mais il ne suffit pas de nous reconnaître un droit, il faut encore nous laisser les moyens de l'exercer. (Bruit à gauche.—Très bien! très bien! à droite; car si, tout en reconnaissant un droit, vous nous privez des moyens de l'exercer, c'est absolument comme si vous le supprimiez. (Approbation sur les mêmes bancs.)

M. LE COMTE ALBERT DE MUN.—C'est évident.

MGR FREPPEL.—Qu'est-ce que c'est qu'un droit dont l'exercice est rendu impossible par une prescription légale? Ce n'est plus un droit, ou bien cela ressemble singulièrement à la situation d'un homme auquel on dirait: Vous avez la liberté d'aller partout où vous voudrez; seulement, nous vous demandons la permission de vous lier auparavant les deux jambes. [Très bien! très bien! C'est cela! à droite.]

C'est exactement ce que vous faites par l'article 66, et, pour le prouver, je me bornerai à ce simple raisonnement, auquel je prie M. le commissaire du Gouvernement de pouvoir bien répondre.

Ou bien, jusqu'au vote de la prochaine loi sur l'armée, la dispense du service militaire est nécessaire pour assurer le recrutement des instituteurs laïques, ou elle ne l'est pas. Si elle est nécessaire pour assurer le recrutement des instituteurs laïques, elle doit être tout aussi nécessaire pour assurer le recrutement des instituteurs congréganistes. Cela est de toute évidence.

Voix à gauche.—Cela ne nous regarde pas!

MGR FREPPEL.—Et si jusqu'au vote de la prochaine loi sur l'armée la dispense du service militaire n'est pas nécessaire pour assurer le recrutement des instituteurs laïques, il faut la supprimer pour eux comme pour les autres.

Il n'y a pas de milieu, si vous voulez être justes et équitables. (Très bien! très bien! à droite).

Or, que faites-vous, au contraire? Vous maintenez la dispense du service militaire pour les instituteurs laïques, apparemment parce qu'elle vous semble nécessaire pour leur recrutement....

M. VERNHES.—Non!

MGR FREPPEL.... et vous la supprimez pour les instituteurs congréganistes, montrant assez par là que, de propos délibéré et de parti pris, vous voulez entraver le recrutement du personnel congréganiste.

Mais alors, que devient la liberté de l'enseignement? Vous retenez le mot et vous supprimez la chose. (Très bien! très bien! à droite.)

M. LEYDET.—Nous ne sommes pas dans le même cas!

MGR FREPPEL.—Et ne me dites pas que c'est là une faveur que vous pouvez conserver aux uns et refuser aux autres. Ce que la loi confère n'est pas une faveur, mais un droit. (Très bien! très bien! à droite.) Tant que la loi de 1872 ne sera pas abrogée, tant que vous n'aurez pas fait une nouvelle loi militaire, vous ne pouvez pas insidieusement, d'une manière oblique, retirer aux congréganistes le droit que la loi militaire de 1872 leur a conféré. (Marques d'approbation sur les mêmes bancs.)

M. CANTAGREL.—On devrait les supprimer.

MGR FREPPEL.—Ah! sans doute, je comprends très bien que vous agissiez de la sorte après la théorie que M. le ministre de l'instruction publique est venu apporter l'autre jour à la tribune. Mais cette théorie me semble absolument fausse.

M. Goblet vous a dit que l'Etat représente la majorité de la nation. Je lui en demande bien pardon, l'Etat représente la nation tout entière. (Exclamations à gauche.—Applaudissements à droite.)

Car, si vous ne représentez que la majorité de la nation, vous n'êtes plus que le gouvernement d'une fraction de citoyens, d'un parti, d'une secte, mais vous n'êtes plus le gouvernement du pays. (Nouveaux applaudissements à droite.)

C'est ainsi que, quand le suffrage universel nous envoie dans cette enceinte, c'est le département tout entier que nous représentons et non pas seulement la majorité qui nous a élus. (Très bien! très bien! à droite.)

Votre théorie, monsieur le ministre, est extrêmement dangereuse, car si vous ne représentez que la majorité de la nation, nous, minorité, nous ne sommes plus rien pour vous et vous n'êtes plus rien pour nous. (Très bien! très bien! à droite.)

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—J'ai reconnu votre droit!...

MGR FREPPEL.—Votre théorie est une théorie séparatiste (Interruptions à gauche); c'est la théorie de l'oppression des minorités par les majorités. (Très bien! très bien! à droite.)

M. LE MINISTRE.—J'ai dit le contraire.

MGR FREPPEL.—J'avais donc bien raison l'autre jour, quand je disais que c'est vous qui coupez la nation en deux, et par votre définition si téméraire, si étrange, si erronée de l'Etat, vous vous êtes chargé vous-même d'achever ma démonstration. (Applaudissements à droite.)

Oui, monsieur le ministre, vous devez reconnaître à la minorité les mêmes droits qu'à la majorité.

M. LE MINISTRE.—Non! (Vives exclamations et applaudissements ironiques à droite.—Mouvements divers.)

Voix à droite.—La minorité hors la loi!

MGR FREPPEL.—Vous devez reconnaître à la minorité les mêmes droits qu'à la majorité; car l'Etat représente l'une et l'autre, ou c'est la ruine de la patrie (Exclamations à gauche.—Très bien! très bien! à droite.) et, par conséquent, si vous accordez la dispense du service militaire aux instituteurs qui répondent aux vœux de la majorité, vous devez l'accorder également aux instituteurs qui expriment les idées de la minorité, sinon, je le répète, vous pouvez bien être encore le gouvernement d'un parti, mais vous n'êtes plus le gouvernement de la France. (Très bien! très bien! à droite.—Nouvelles interruptions à gauche.)

Et remarquez bien, messieurs, que je raisonne ici dans l'hypothèse que les catholiques sont en minorité dans ce pays. Or, c'est là une thèse que vous ne pouvez plus soutenir sérieusement. Les tableaux du dénombrement de la population prouvent absolument le contraire.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU.—Il n'y a pas eu de dénombrement portant sur la religion.

MGR FREPPEL.—Je vous demande pardon! L'avant-dernier dénombrement mentionnait la religion; il portait le nombre de catholiques à 35 millions. Outre les deux cents députés de la Droite, tous les républicains des centres représentent des populations catholiques; ah! par exemple, ils les représentent très mal.... (On rit), mais enfin, ils les représentent. (Mouvement divers.)

M. JULES CABRET.—Et vous, comment représentez-vous les républicains du Finistère?

MGR FREPPEL.—Mais, vous disait M. le commissaire du gouvernement, l'instituteur public remplit un service d'Etat; il n'en est pas de même des instituteurs libres. Voilà pourquoi nous ne les traitons pas de la même façon.

Messieurs, permettez-moi de vous dire que vous faites une confusion perpétuelle entre l'Etat et la société, et c'est là pour moi, le vice capital de la plupart de vos conceptions politiques. Vous confondez l'Etat, qui est le corps politique de la nation, avec la société....

M. LE MINISTRE.—Non, c'est la majorité.

MGR FREPPEL.—Tandis que ce sont là deux notions différentes. Le concept de la société est plus vaste que celui de l'Etat; l'Etat est fait pour la société, et non pas la société pour l'Etat.

En dehors de l'Etat, il peut y avoir des organes sociaux tout à fait distincts et indépendants de lui. (Bruit et interruptions à gauche.) Oh! je sais combien peu la Chambre a d'oreille pour des discussions de doctrine (Non! non! sur divers bancs), et cependant quel moyen de trancher les questions avec précision et sûreté en dehors de toute idée doctrinale? Je dis donc donc que vous faites une confusion perpétuelle entre l'Etat et la société, comme s'il ne pouvait pas y avoir un service social qui ne fût en même temps un service d'Etat, et comme si ce service social ne pouvait pas donner ouverture aux mêmes droits et aux mêmes compensations qu'un service d'Etat. (Très bien! très bien! à droite.)

Ainsi, par exemple, pour toucher à un autre ordre de choses—comparaison n'est pas raison, mais enfin les comparaisons servent à éclairer le sujet—vous dispensez du service militaire les soutiens de famille, et vous avez cent fois raison: remplissent-ils un service d'Etat? Pas le moins du monde, ils remplissent un service familial, mais parce que ce service familial contribue au bien général de la société, vous dispensez les soutiens de famille du service militaire.

M. VERNHES—Cela ne se fera plus, pas même les soutiens de famille ne seront exemptés.

M. LE VICOMTE DE BÉLIZAL—Nous verrons cela, quand on discutera la loi de recrutement.

MGR FREPPEL—Ainsi en est-il des instituteurs libres. Est-ce que vous allez prétendre que les frères de Passy avec leurs 1,200 élèves ne remplissent pas un service social?

Est-ce que vous allez prétendre que Sainte-Barbe, qui a plus d'élèves qu'aucun de vos lycées, ne remplit pas un service social? Vous pouvez dire que ce n'est pas un service d'Etat, mais il vous est impossible de soutenir qu'un pareil service ne profite pas grandement à la société et que, sur certains points, il ne saurait mériter l'équivalence avec un service d'Etat.

J'entre dans une commune, et j'y vois deux instituteurs, l'un qui représente l'Etat, c'est-à-dire, en définitive, lorsqu'il s'agit d'enseignement, le ministre de l'instruction publique et ses agents, M. Goblet aujourd'hui, M. de Mortillet demain (Rires à droite), après-demain, monsieur je ne sais qui....

M. DE MORTILLET.—Je veux des instituteurs qui ne reconnaissent pas deux droits, le droit religieux et le droit civil. (Exclamations et rires à droite.)

Voix à droite.—A la tribune! à la tribune!

MGR FREPPEL.— ...... et de l'autre côté, un instituteur qui enseigne au nom de 100 ou 150 pères de famille; sans doute vous pourrez dire de ce dernier qu'il ne remplit pas un service d'Etat, mais il remplit un service social tout aussi important pour le pays, et qui, par conséquent, lorsqu'il s'agit de dispense du service militaire, peut donner ouverture aux mêmes droits et aux mêmes compensations. (Très bien! très bien! à droite.)

Pour serrer la question d'aussi près qu'il m'est possible, et pour vous faire toucher du doigt ce qu'il y a d'étrange dans l'article 66, je prends pour exemple la commune de Plougnernean dans le département du Finistère, que j'ai l'honneur de représenter: c'est une commune de 8,000 âmes. Le préfet y a laïcisé les écoles publiques; à l'instant même on y a fondé des écoles libres: les sœurs ont conservé 180 élèves et après quatre ans d'exercice, l'institutrice laïque est parvenue à avoir deux élèves; l'année dernière, elle n'en avait qu'une. (Rires à droite.)

M. VICOMTE DE BÉLIZAL.—Nous connaissons beaucoup d'écoles dans le même cas!

MGR FREPPEL.—Ce qui assurément lui permettait de dire que, dans le passage d'une année à l'autre, elle avait doublé le chiffre de ses élèves. (Nouveaux rires à droite.)

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU Elle n'est pas menteuse cette institutrice; ce n'est pas comme la sœur d'Auxerre.

MGR FREPPEL.—Mais enfin, elle n'en a toujours que deux.

Quant aux frères, ils ont 150 élèves inscrits, et les instituteur laïques 38; et parce que les instituteurs laïques représentent M. Goblet et ses agents, ils seront dispensés du service militaire, tandis que les frères y seront assujettis, bien qu'avec leurs 150 élèves ils remplissent un service social bien plus important! (Très bien! très bien! à droite.)

Jamais vous ne ferez comprendre au pays une pareille injustice et une semblable anomalie. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.—Protestations à gauche.)

Un membre à gauche.—C'est jugé!

MGR FREPPEL.—Je me résume. L'article 66 consacre une inégalité choquante entre les instituteurs publics et les instituteurs libres. L'article 66 est la conséquence de la fausse théorie de M. Goblet sur la notion de l'Etat.

M. LE MINISTRE.—Vous venez de détruire votre argumentation.

MGR FREPPEL.—Si vous votez l'article 66 vous n'organizez pas l'enseignement libre, comme vous en avez la prétention; vous le tuez, et c'est là mon dernier mot. (Applaudissements répétés à droite.—L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues de la droite.)

Toto fait son éducation.

—Papa, demande-t-il, qu'est-ce que c'est que le revenu?

—Le revenu, mon ami, à cette époque-ci, c'est l'argent qui n'est pas encore parti!

On a prétendu que George Sand n'a jamais fait de vers. Or, l'auteur de *Mauprat* a rimé au moins une fois dans sa vie.

Témoin le quatrain sur un méchant homme qui s'était mêlé de faire la biographie de l'illustre femme.

Citons le morceau tout entier, puisqu'il a le mérite d'être court:

—A un Biographe.—

Est-ce un sot? Oui, mais de plus un méchant
A la face patibulaire.
Il déjeune d'une vipère
Et, le soir, soupe d'un serpent.

Edmond Texier, dans sa chronique du *Siècle*, cite ce fragment d'une lettre que l'auteur de la *Damnation de Faust* écrivait d'Italie:

"N'oubliez pas que je vous écris de Venise, sur une table de marbre du café Florian, ayant à gauche et à droite les Procuraties et en face le dôme de Saint-Marc. Cette perspective m'a donné des distractions et je crois que cette lettre a des lagunes, mais je m'en gondole."

Les calembours de Berlioz ne valent pas sa musique.

On peut mener l'abus des tonquinoiseries:

On interroge un candidat au baccalauréat ès-sciences.

On en est à la géographie, et jusqu'à présent le candidat a été assez malheureux dans ses réponses.

L'examinateur (un peu narquois).—Pourriez-vous seulement me dire, monsieur, où est le canton d'Uri?

Le candidat (d'un ton très dégagé.)—Parfaitement, monsieur, il est en Chine.

L'examinateur (très sévèrement).—Comment, en Chine? Que signifie cette plaisanterie?

Le candidat (faisant l'étonné).—Dame! monsieur, vous me demandez le "canton du riz!" Je n'en connais pas d'autre.

A VÉRIFIER.—Un mathématicien qui ne devait pas avoir grand'chose à faire, s'est amusé à calculer combien de combinaisons on pourrait produire avec les vingt-huit numéros dont se compose le jeu de dominos. Il a obtenu le chiffre de 284,528,211,840.

C'est-à-dire que deux joueurs de dominos, jouant jour et nuit, à raison de quatre coups par minute, passeraient plus de cent trente millions d'années avant d'épuiser toutes les combinaisons du jeu.

Les personnes qui douteraient de l'exactitude de ce calcul sont libres d'en faire la preuve.

Calino "junior" écrit à quelqu'un, à Sèvres.

Sa lettre achevée, et lorsqu'il n'y a plus que la suscription à mettre sur l'enveloppe, il est pris d'un scrupule.

—Il me semble, dit-il, qu'entre le Sèvres de Seine-et-Oise, il y encore un autre Sèvres?

—Eh bien! mais, lui son fils Calino "senior", afin de le tirer d'embarras, c'est bien simple; pour être sûr que ça arrivera quand même, tu n'as qu'à mettre: dans les Deux-Sèvres.

Dernières paroles d'un condamné à mort.

Au moment fatal, il interpelle le bourreau:

—Quel jour est-ce, s'il vous plait?

—Lundi, murmure M. de Paris.

—Lundi? C'est bigrement mal commencer la semaine!

RÉCOMPENSES.—Le *Journal officiel*, le 26 octobre, a publié une liste de médailles d'honneur ou de mentions honorables décernées à diverses personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement à Paris et dans les départements. Nous relevons, dans cette liste, les noms suivants:

Côtes-du-Nord.—Mention honorable.—Le jeune le Marrec, âgé de neuf ans, domicilié à Louannec; sauvetage d'un de ses camarades sur le point de se noyer dans un étang.

Seine-et-Oise.—Médaille d'argent de 2e classe,—Nirrengarten, âgé de quinze ans, apprenti imprimeur à Corbeil; a fait preuve d'un réel courage en retirant de la Seine deux enfants en bas âge.

LA CRIMINALITÉ EN ANGLETERRE.—Le *Pall Mall Gazette* a publié, le 13 octobre, la statistique de la criminalité en Angleterre, y compris la principauté de Galles, en 1884.

Le nombre des crimes contre les personnes, qui était en 1861 de 2,473, s'est élevé, en passant par diverses fluctuations, à 3,165 en 1884; le maximum de 3,237 a été atteint en 1882. Le nombre des crimes contre la propriété, accompagnés de violences contre les personnes, a monté de 5,062 en 1861 à 6,078 en 1884; le minimum de 3,940 avait été constaté en 1872, le maximum de 7,112 a été atteint en 1882.

Le nombre des délits simples contre la propriété, qui a été de 40,242 en 1861, est descendu à 34,321 en 1884; un maximum de 46,120 avait été atteint en 1869.

Le nombre des faux en écriture et des crimes de faux-monnayage, qui était de 1,762 en 1861, est tombé à 855 en 1884. Le maximum de 1,915 avait été constaté en 1862 et le minimum de 706 en 1877.

LA MARGARINE AU BENGALE.— Dans un pays comme l'Inde, où l'emploi d'une cartouche graissée a ébranlé l'empire, on peut comprendre que l'invention de la margarine et de ses composés puisse avoir de graves effets. D'après un télégramme de Calcutta, une panique s'est emparée des indigènes du Bengale à la suite de la découverte qui a été faite que le *ghee* ou beurre clarifié dont ils font usage, et qu'ils offrent à leurs divinités, était mêlé de graisse de bœuf et de mouton, que les Hindous regardent comme un péché mortel de manger, ou de porc, que les mahométans tiennent comme une nourriture impure. Hindous et mahométans ont demandé au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour prévenir cette adultération, avant les grandes fêtes de leur religion réciproque, le Dovga Pooja et le Moharrem. Une réunion spéciale du Conseil législatif du Bengale a été aussitôt convoquée et a eu lieu le 16 septembre. Un projet de loi y a été déposé d'urgence pour donner au Conseil de Calcutta le droit de saisir le *ghee* impur et de punir les vendeurs. Mais la chose sera difficile, s'il est vrai que l'oléo-margarine, mêlée à 30 0/0 de beurre ne puisse se distinguer du beurre lui-même.

NOUVELLE APPLICATION DU NICKEL.—Une nouvelle et importante application du nickel vient d'être utilement essayée à Paris. On sait que le plaqué d'argent est obtenu par le laminage simultané d'une plaque de cuivre et d'une plaque d'argent préalablement superposées et soudées. Quelques ingénieurs croient avoir trouvé dans de objets antiques des traces évidentes de l'emploi de ce procédé. C'est très douteux. Pline n'y fait aucune allusion, et, en tout cas, la méthode était perdue lorsqu'elle fut créée, vers 1740, par des quincaillers anglais. Trente ans plus tard, on chercha à acclimater en France le placage anglais, et le roi Louis XVI, en 1785, donna même une somme de 100,000 livres pour l'installation d'une usine où l'on se proposait de reprendre les premiers essais, restés infructueux. La Révolution française fit fermer l'usine et disperser les ouvriers, et ce fut seulement vers 1810 que l'on réussit à fabriquer du plaqué français, qui fit immédiatement concurrence aux produits anglais. L'invention de l'argenture électrique a diminué beaucoup l'usage du plaqué, qui n'est guère plus employé que dans la construction de certains appareils, où il est indispensable d'utiliser quelques-unes des propriétés de l'argent métallique. C'est ainsi que l'on en fait usage dans la construction des appareils d'éclairage, car les surfaces argentées sont les seules qui fournissent de bons réflecteurs. On a eu l'idée de souder le nickel à l'acier doux, et le laminage de ces plaques bi-métalliques a fourni des réflecteurs qui ont exactement les mêmes propriétés et la même puissance que ceux fabriqués avec le plaqué de première qualité, sur lequel ils ont l'avantage du prix. Ainsi, un réflecteur pour fanal de locomotive coûterait 7 francs en plaqué de nickel, au lieu de 12 fr. 75 c. en plaqué d'argent. Non seulement on pourra diminuer le prix de revient des appareils en usage, mais on emploiera ce plaqué économique dans beaucoup d'appareils domestiques où l'on se contente aujourd'hui d'un étamage imparfait, et on pourra multiplier les réflecteurs métalliques dans les grandes villes, où les prises de lumière sont le plus souvent insuffisantes.

M. et Mme Prudhomme, en rentrant de la campagne, reconduisent leur fille au lycée, et ont une entrevue avec la proviseuse, qui fonde sur son élève les meilleurs espoirs et déclare qu'elle obtiendra les plus hauts diplômes universitaires.

—Pardon, dit M. Prudhomme, je veux bien qu'Ernestine passe son baccalauréat, mais je ne permettrai jamais qu'elle aille jusqu'à la licence.

Un enfant s'approche d'un passant et lui demande l'aumône.

—Monsieur, un petit sou pour un aveugle! gémit-il d'un air désolé.

Le passant s'arrête, fouille dans sa poche: mais au moment où il va donner son obole un soupçon lui traverse l'esprit: "Où est-il, ton aveugle? demande-t-il au petit mendiant.

L'enfant montre du doigt un étalage de photographie, et répond avec assurance:

—Le voilà qui regarde les images.

Dans un certain monde d'affaires.

Un monsieur, fort bien mis, saute au collet d'un autre monsieur, également bien mis, et l'apostrophe avec violence:

—Misérable! c'est toi qui me fais déclarer en faillite!

L'interpellé stupéfait:

—Et moi qui croyais te faire plaisir!

Le *Rappel*, de Paris raconte que le cocher de M. Thiers, lui présentant le compte de la journée, rédigeait ainsi son mémoire:

1. Pour le pain que j'ai mangé... 0 25
2. Pour la paille et l'avoine de monsieur 1 50

A rapprocher du compte d'une actrice aujourd'hui disparue de la scène:

Journée du 7 mars.

Un fiacre	2 50
Un litre	0 80
Deux sous de pain	0 10

Les repas de la journée du 7 mars n'avaient pas dû être copieux.

LA MÉDECINE EN ANGLETERRE.—Récemment, a eu lieu, à Londres, l'ouverture des cours dans trois écoles de médecine, au collège de l'Université, à l'hôpital de Middlesex et à l'hôpital de Westminster. Cette triple solennité a été signalée par trois discours. Dans l'un, le docteur A.-E. Barker a fait honneur à la médecine de la prolongation de la longévité humaine constatée depuis soixante ans. Dans un autre, le docteur James Block a engagé ses élèves à cultiver les beaux-arts. Dans le troisième, le docteur Biss, tourmenté sans doute par le souvenir de quelque publication satirique, a cru devoir défendre ses collègues, et dire que les médecins ne le cédaient à personne en science, conrtoisie et sensibilité, et dépassaient tout le monde en dévouement et en abnégation. On n'a pas besoin de dire ces choses-là en France, là où presque partout les médecins sont les amis de leurs clients et où ils jouissent généralement d'une considération qui leur donne même une importance politique. La médecine anglaise, comme la médecine allemande, se différencie beaucoup de la médecine française par l'emploi et l'accumulation des remèdes bizarres. On ne meurt guère en Angleterre sans avoir une note de 100 livres chez l'apothicaire. Aussi la pharmacie est l'industrie qui prospère de la façon la plus remarquable. En vingt ans, le nombre des pharmaciens est passé de 11,520 à 20,279. Tous mènent une large existence, et la profession fournit peu de faillites. La vente seule des spécifiques atteint 31 millions de fioles, sur lesquelles l'Etat perçoit 180,000 livres de droits. Il faut ajouter à cela les triturations plus ou moins curatives qui se font dans l'officine même du débitant. Rien ne saurait mieux prouver la solidité du tempérament anglais que la résistance qu'il offre à ces moyens énergiques de destruction, car en dépit de l'accroissement du chiffre d'affaires des pharmaciens, la mortalité diminue sensiblement.

DES DOCTRINAIRES.— M. de Mortillet, le fameux maire de Saint-Germain, France, a publié, en 1848, une brochure, dans laquelle il professe des doctrines, qu'il dédia, plus tard à ses électeurs, aux élections d'octobre 1885.

Voici un extrait du premier chapitre de cette brochure intitulée *Droit au vol*:

"....Le droit de vivre est supérieur au droit de propriété. L'homme dont l'existence est menacée peut donc s'emparer de la propriété d'autrui, peut voler en toute sûreté. Il en a le droit.

"Pour défendre votre propre vie, vous avez le droit d'attenter à la plus sacrée de toutes les propriétés, à la vie d'autrui, dans le cas de légitime défense.

"A plus forte raison avez-vous le droit, lorsque la société et autrui vous laissent mourir de faim, d'attenter à la propriété matérielle. C'est encore un cas de légitime défense.

"Mais, me direz-vous, vous avez le droit de voler la société, et non pas un individu.

"Misérable subterfuge! manière adroite de rendre le "droit" inapplicable. Est-il possible de faire peser le vol sur tous les membres de la société?..

"Dans le contrat social, tous les membres sont solidaires. Dès que la société laisse mourir de faim un de ses membres, ce membre peut voler la propriété d'autrui, sans s'occuper à qui elle appartient....

"En poussant la logique, on pourrait prouver que, non-seulement, celui dont la vie est menacée a le droit de voler, mais, encore, que c'est pour lui un devoir!"

Au restaurant.

—Garçon, donnez-moi des rognons sautés!

—Il n'en reste plus, monsieur; mais nous avons du veau aux carottes!

—Je n'aime pas le veau aux carottes; donnez-moi un pied de mouton.

—Il n'en reste plus, monsieur; mais nous avons du veau à l'oseille.

—J'exècre le veau à l'oseille; donnez-moi une aile de poulet.

Il n'en reste plus, monsieur; mais nous avons du veau au jus.

—Quand je vous dis que j'ai horreur du veau! Ah çà! qu'est-ce que c'est que cette balançoire? Votre carte, pourtant, porte: potage, trois plats au choix, "au choix!" vous entendez?

—Certainement, monsieur: trois plats au choix.... du restaurateur.

M. Balleboule, "membre de plusieurs sociétés savantes" n'est jamais si heureux que lorsqu'il peut [illegible].

Sa femme, sa bonne, son porteur d'eau, tout auditeur lui est bon.

Dernièrement, il avait raccroché un ouvrier sur le boulevard extérieur.

—Oui, mon ami, lui disait-il gravement, chaque tempérament a ses tendances particulières. Ainsi, vous avez votre idiosyncrasie.

Mais l'ouvrier, furieux:

—Idiot vous-même, vieux malhonnête!

A un examen militaire.

—Citez un cap dangereux?

—Le cap oral!

Qu'est-ce que vous pensez de "l'ordre du Mérite des Domestiques," institué par le grand-duc de Saxe-Altenbourg pour récompenser les loyaux services de ses fidèles serviteurs?

Il conviendrait de la demander pour Joseph, le valet de chambre d'un boursier bien connu.

Celui-ci rentre chez lui, l'autre soir:

—Mon pauvre Joseph, je suis désolé! La liquidation a été désastreuse! Voici cinquante centimes; va nous acheter, pour dîner, un cervelas que nous partagerons en frères.

—Monsieur, a répliqué Joseph avec grandeur d'âme, mangez-le tout seul, votre cervelas; moi qui ai joué à la hausse, je me suis fait cuire un poulet.

Et, le lendemain, l'excellent domestique a témoigné encore de plus de grandeur d'âme:

Il a servi, pour déjeuner, à son maître les restes de son poulet de la veille.

Dans une petite ville un monsieur à l'air distingué se présentait, un de ces jours derniers, au guichet du télégraphe et demandait une feuille imprimée pour faire un télégramme.

Sa dépêche libellée, l'expéditeur sort gravement de sa poche une boîte d'allumettes-bougies, un bâton de cire à cacheter, et, levant de son doigt une bague à chaton, dépose sur un coin du papier un cachet.

Puis, s'adressant gracieusement à l'employé:

—Vous ne voyez pas, monsieur, d'inconvénient à ce que je timbre ma dépêche. C'est pour éviter toute erreur, ma femme reconnaîtra ainsi de suite qu'elle vient de moi

---

Un coiffeur a mis au-dessus de sa porte cet avis:

"Barbe bien faite, 20 centimes."

L'autre soir, un bohême qui a raccroché une invitation à dîner, et qui éprouve le besoin de se rendre un peu présentable, pénètre dans la boutique.

—Monsieur désire?.... interroge le coiffeur.

—Une barbe mal faite, réplique froidement le client; il ne me reste que quinze centimes.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 13 novembre 1886.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$1,447,100 00	$155,253 00
Même temps la semaine dernière	1,411,874 00	66,981 00

ARGENT AMÉRICAIN.

Argent américain (étalon .... au pair
" " (trade dollar). 70c

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	77½	
Pièces de 5 francs	80	
Pièces de 20 francs	$3.80 à	3.90
Souverains	4.80 à	4.90
Pièces de 10 thalers	7.50 à	....
Doublons espagnols	15.40	
Doublons patriotes	15.85	
Doublons mexicains	15.40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	.... à	19.40
Or de l'Amérique du Sud	80c par pes	
20 marcs prussiens	4.60 à	4.75
Or de la Californie	7 à 8 0/0 esc	
Or américain, poids léger	96 à	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans — L'argent continue à être en bonne demande, mais graduellement moins fort.

Prêts sur demande: aux banques 7 à 8 pour cent; en dehors des banques, 7 à 7 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel. 7 pour cent
" A1 .... 7 à 8
Prêts sur garanties collatérales.... 6 à 8
Hypothèque A1 .... 7 à 8

New York—Taux de l'argent, 5 à 6.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 4 0/0, consols, 101 9/16; argent en lingots, 46 11/16, U S 4 s. 131½.

Paris—Rentes. 82.92½.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 93⅝ à 93⅞
Le STERLING est calme.
Connaissement de navire A1 clear .... 479½ à 479
Traites de banques, soixante jours .... nom.
Les FRANCS sont calmes.
Francs de commerce .... 5.28⅛ à ——
Traites de banques, soixante jours .... nom.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme
Traites de commerce à $1 50 à 1 25 d'esc.
Traites de Banques 75c d'escompte.
Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau à 11 A. M.

$15 000	Louisiana 4 s	82⅝
5 000	do	82¾
5 000	do	82⅞
14 000	do	83
40 000	do (buyer next week)	83
5,000	Baby à prime	112½
1 000	do	112¼
1,000	City 6 0/0 coup. bonds	107

Bureau à 2 P. M.

$20,000	Louisiana 4 s	83¼
10 000	do	83⅛
6 000	do	83
6 600	Baby à prime	112½
7 500	do	112⅜
5,000	do	112

Hors de la Bourse.

$15 000	Louisiana 4 s	82⅞
$5,000	Baby à prime	112½
4 000	do	112⅜
5 000	do	112½
20,000	do	112⅜

Vendu à l'encan par M. B. Onorato.

24 actions	du N O City RR Co	99½
23	do do	100½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
Canal & Banking Co	100	....	....
Citizens	100	....	40½
Germania National	100	141½	....
Germania Saving	100	145	....
Hibernia National	100	....	....
Louisiana National	100	117½	119
Metro Loan & Savings	100	116½	122
Mutual National	100	117	125
N O National	100	346½	....
People's	50	56	58
State National	100	....	98
Union National	100	....	....
Whitney National	100	....	....
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	42	....
Factors and Traders Ins	100	67	82
Firemen's	50	64	....
Germania Ins Co	100	123	....
Hibernia Ins	100	95	99½
Home Ins	100	76	....
Hope Ins	100	....	106
Lafayette	50	67	72
Merchants Mutual	100	58	....
Mechanics and Traders	100	107	....
N O Insurance Ass	30	19	20¼
N Orleans Ins Co	50	34	36
People's Ins	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	121	128½
Southern Ins Co	100	....	98
Teutonia	100	....	125½
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	79	85
Crescent City	100	53½	....
Canal et Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	99½	100½
Orleans	50	55	75
St-Charles Street	50	67½	69½
Actions diverses.			
[illegible] Works Co	100	....	....
C C [illegible]	50	27	29⅞
Importers Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	....	....
Louisiana Ice Manu Co	50	15	15⅛
Louisiana Lottery Co	100	....	....
La [illegible]	100	....	....
Metairie Cemetery Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	97½	100
N O Waterworks Co	100	65	67½
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	50	53	....
Southern Mfg & Export Co	100	....	....
Southwestern [illegible]	100	....	....
[illegible] Light Co	100	60	75
Consumers Ice Co	100	100	150
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s	....	82⅞	83¼
Three Baby bonds	....	48	55
Bons de ville.			
Premiums	....	111⅞	112½
Premiums drawn number	....	....	....
Privileges Premiums	....	....	....
Cons dated 6 s	....	....	....
Crossman	....	111	112½
Consolidated Extended	....	108½	....
Crossman	....	111⅞	112½
Extended 6's	....	....	....
Railroad	....	108	....
Waterworks	....	....	....
Park	....	....	....
City 6 0/0 certificates	....	105	107
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	....	106	108
City [illegible]	....	102½	102⅝
City 7 s new	....	111	116
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock	....	....	....
Produce Exchange Stock	....	....	....
Stock Exchange Stock	....	....	....
Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange Stock	....	....	....
U S [illegible]	....	....	....
Canal & Claib. St RR mort	....	....	....
New Orleans, St Louis & Chicago RR			
Jackson RR 2d mort. coup	....	....	....
Jackson RR 2d mort. debt	....	....	....
Morgan's L & T 1st gold mort.	....	....	....
N O Pacific RR 1st gold mort.	....	73	....
St Charles Hotel Co mort.	....	....	....
Crescent City 1st	....	104	....
N O City RR Co mort	....	117½	120
St Charles St RR mort	....	....	....
N O Waterworks Co mort	....	....	....
La Ice Mfg Co mort	....	100	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....	....
La Electric L 1st mort	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1881	..	61	75
State Warrants Ordin. 1885	..	59	....
do do do 1886	..	60	....
Police Cts	....	....	....
School Cts	....	....	....
City Scrip, old	....	95	....
new	....	65½	....
Jan. Int. Cts. on State Consols.	....	....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....	....
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)	....	22	....
Unpaid State Coupons prior to No 12	....	53	58
Unpaid City Coupons	....	....	....
Half paid Coupons	....	....	....
State School Warrants	....	....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS
SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 5,750 balles, comprenant 800 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est fort.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs

Délivré sur contrats, —— balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	6 1/16	6 1/16	6
Ordinary	6 9/16	6 9/16	6½
Good Ordinary	7 9/16	7 9/16	7½
Low Middling	8 5/16	8 5/16	8¼
Middling	8 9/16	8 9/16	8½
Good Middling	8 13/16	8 13/16	8¾
Middling Fair	9 5/16	9 5/16	9¼
Fair	10 1/16	10 1/16	10

FUTURS.

Stables.

Novembre nominal; décembre 8 70 à 8.71; janvier 8.79 à 8.80; février 8.90 à 8.91, mars 9.01 à 9.02, avril 9.11 à 9.12, mai 9.23 à 9.24, juin 9.34 à 9.35, juillet 9.44 à 9.45 août 9.48 à 9.50.

Les ventes comprennent 32,500 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 8 9/16; à Galveston 8½; à Mobile à 8⅜; à Savannah 8 7/16; à Charleston 8 9/16; à Wilmington à 8¼; à Norfolk 8 13/16, à Baltimore à 9; à New York à 9 3/16 à Boston 9¼; à Philadelphie 9¼; à Memphis à 8½; à Augusta à 8⅜.

MARCHE DE NEW-YORK.
SUR PLACE.

Ferme.

Cotes: Ordinary 6 7/16, Good Ordinary 7 13/16, Strict Good Ordinary 8¼ Low Middling 8 11/16, Middling Uplands 9 3/16, Middling Orleans 9⅜; Middling Texas 9⅜.

FUTURS

Fermes.

Novembre 9.06 à 9.07 décembre 9.09 à 9.10; janvier 9.18 à 9.19, février 9.28 à 9.29, mars 9.38 à 9.39 avril 9.48 à 9.49, mai 9.58 à 9.59 juin 9.68 à 9.69; juillet 9.76 à 9.77, août 9.84 à 9.85.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle Orléans, depuis le 1er septembre 494,865 balles, même temps l'année dernière, 519,55- balles, à tous les ports des Etats-Unis, 1,928,617 balles, même temps l'année dernière, 1,926,871 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre 249,093 balles, même temps, l'année dernière, 267,000 balles de tous les ports des Etats-Unis 1,024,956 balles, même temps l'année dernière, 985,547 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 215,17- balles; même temps l'année dernière 225,483 balles dans tous les ports des Etats-Unis 770,489 balles, même temps, l'année dernière, 761,505 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.

Les affaires sont bonnes et les prix se raffermissent.

Cotes—5 3/16d pour le Middling Uplands; 5⅛d pour le Middling Orléans.

FUTURS.

1 p. m.—Stables.

MARCHE DU HAVRE.

S'affermissant

Cotes. 64 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 63¾ fr. pour le Low Middling (sur mer).

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE. Open Kettle et Centrifugal actifs.

Ventes 4490 barils et 49 boucauts de sucre et 1220 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—
Choice .... — à —
Strictly prime .... — à —
Prime .... 4 5/16 à 4½
Fully fair .... 4 à 4¼
Good fair .... 3¾ à 3⅞
Fair .... 3½ à 3⅝
Good common .... 3¼ à 3⅜
Common .... 3⅛ à 3
Inferior .... 2½ à 2¾

CENTRIFUGAL—
Plantation granulated .... 5⅝ à 5¾
Off granulated .... — à —
Choice white .... 5⅜ à [illegible]
Off whites .... 5 1/16 à 5⅛
Gray off white 4⅞
Choice yellow clarified .... 4⅞ à 4 15/16
Prime yellow .... — à —
Off yellow .... 4 11/16 à 4¾
Seconds .... 3⅛ à 4¾

MELASSE—Open Kettle Stable.
Fancy .... — à —
Choice .... — à —
Strict prime .... 40 à 41
Good prime .... 35 à 36
Prime .... 31 à 32
Good fair .... 28 à 30
Fair .... 25 à 27
Good common .... — à —
Common .... — à —

CENTRIFUGAL—Faible.
Nominal
Choice .... 24 à 26
Strictly prime .... — à —
Good prime .... 15 à 20
Prime .... 15 à 20
Fair .... 15 à 20
Good fair .... 15 à 20
Good common .... 13 à 14
Common .... 10 à 14
Inferior .... — à —
SIROP—25 à 35

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Inactif
Fancy .... — à —
Choice .... — à —
Prime .... 4½ à —
Good .... 3⅝ à 3⅞
Fair .... 3⅛ à 3⅜
Ordinary .... 2¾ à —
Common .... 2¼ à —
No 2 .... 2¼ à —

RIZ BRUT—En assez bonne demande $2 25 à 3 1⅛ le baril de 162 livres

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ¼ à ½c de plus.)

Au dehors de la Bourse le riz poli est coté à $12.00 pour le rough, [illegible] et $14.00 pour le bolted, et le son [illegible].

FARINES ET GRUS.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Calme et stable.
Extra fancy $4 10 à 4 15. Fancy $3 75 à 3 85 le baril, choix $3 50 à 3 60; famiy $—— à ——

FARINE DE MAIS—$2 10 à 2 15.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $5.00 à $5 15 le baril, extra fancy $4 35 à 4 50, fancy $4 à 4 10, choix $3 37½; Minnesota flour, bakers $4 50; patents $5.00.
FARINE DE MAIS—$2 20 à 2 25.
CREAM MEAL—Choice $2 50.
GRU FIN—Choice $2 90.
GRU—Nouveau à $3 25 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50
OAT MEAL—Coarse $5 75; fine $5 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.

MAIS — Le marché est coté à 50 pour le blanc; 47 à 48 pour le mêlé et 48 à 49 pour le jaune.
AVOINE—De l'Ouest à 36; Texas — à ——.
SON—77½ à 80c.
FOIN—Prime $12 50 à 13 00; Choice $14 00 à 15 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$10 65.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 5 50; shortrib sides 6¼ long clear 6¼.
BACON — Epaules à 6½ short rib sides 7¼; long clear sides 7¼.
GRAISSE—En tierçons, refined, à 6.
JAMBON—10½ à 11.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing — Prime mess $9 00 à 10 00, family pork, $9 50 à 10 00; extra prime and rump pork, $8.50 à 9 00. Plain or canvassed shoulders 6 à 6¼, selon la qualité. Boston cut shoulders fancy, small, 6¾ à 7. California and picnic hams 6¾ à 7. fancy breakfast bacon 9 à 9½. choice to fancy s. c. hams 11½ à 12½, medium to ordinary s. c. plain & canvassed hams, 7½ à 8½c. Pig pork $5 75 à 6 00 le demi-baril et $9 75 à 10 00 le baril.

BŒUF—Jobbing—Extra plate beef à $9 50 plate beef $8 75 à 9 00 en baril extra plate $5 00 en baril; extra mess à $4 75 à 5 00 en demi-baril; extra mess beef $7 50 le baril New York Fulton market $5 50 à 5 75 le demi baril.

GROCERIES

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFÉ—Prime 13¾ à 14, good à 13½ à 13¾; fair 13 à 13¼, ordinary 12½ à 12¾, common 11½ à 11¾ la livre.

THÉ—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre, choice to fine 40 à 80c, fair to medium 24 à 20; imperial extra choice 80c à $1 00, fine to choice 30 à 60c, hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery — Extra 30 à 31, extra firsts 27 à 28; firsts 23 à 25, seconds 18 à 19, cold storage butter à — à —, Wester Dairy—Extra 1 à 19c extra firsts 15 à 16, first 13 à 14 country old — à —, packed best 10 à 12, common 8 à 9. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy, à 14. Western Cheddars full cream 12½ à 13; Western twins, part cream, fancy, 12½ à 13; Ohio flats, fancy full cream, — à —, Ohio flats, part skims choice — à —; Western flats skims, à — à 7.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c, City Crushed 75c, Rock Salt 80c la livre; pocket salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weights 8½ à 11c la livre.

AMIDON—2½ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ½ à 1c de plus par livre

DU PAYS—Cranberries Cape cod $8 50 le baril, $4 50 le demi baril $2 75 le quart de baril. Pommes $3 00 à 3 50 par baril, Oranges de la Floride $4 50 à 5 00 la boîte. pacanes nouvelles de la Louisiane 15 à 20c, selon la grosseur, du Texas 10 à 15. pistaches rouges du Tennessee 4 à 5c la livre, de la Virginie 7c; pommes sèches ¼c 3½ à 4. sliced 5½ à 6 evaporated 8 à 8½. raisins secs de la Californie $2 15 la boîte.

ETRANGERS—Oranges impériales —— la boîte; oranges de Palerme ——; oranges de Messine ——; oranges de la Jamaïque nominales; Citrons de Messine $3 25 à 4 25; Citrons de Palerme $3 25 à 4 25; Raisins de Malaga $3 25 à $3 50 par keg et $5 00 à 5 50 le baril. Raisins layer new $2 75 la boîte; en demi boîte $——; en quart de boîte —c; Londres layer $3 00; en demi boîte $——; en quart de boîte $——; en quart fait $——. Bananes $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime. Dates 5½c la livre. Dates persanes 5 à la livre en boîte. Fard dates 9c. Currents 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 18c la livre, boîtes ovales 14c. Prunes 7c la livre. Citrons 25c la livre. Amandes Tarragona 18c la livre, Iaica 18c. Noix du Brésil 10c la livre, Filberts 12½c. Noix du Chili 15c; Noix françaises 14c. Noix de coco $45 00 le 1000. 5c pièce au baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton à $9.00 ex Mississippi River bank $9 50 à —— ex tributaries and RR stations $0, oil cake de la campagne $—— à 18 50 par long ton f.o.b. de la ville —— à $20 par long ton f. o. b. farine de graine de coton —— par long ton f. o. b. de la campagne à $—— à —— jobbing au dépôt $16 50 à 17 50; huile de coton crue 23c le gallon exclavée, huile raffinée nominal à 36.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $1 90 à 2 25.
PATATES DOUCES—California yams $1 75 à 2 25 spanish, yams $2 25 à 2 50.
OIGNONS—De l'Ouest $2 75.
AIL—De la Louisiane à 40 à 75c le paquet.
CHOUX—De l'Ouest [illegible] à 10 00.
CHOUCROUTE—Western $5 00 à 5 50 le baril.
HARICOTS—Choice Northern — à 3; Red kidney choice — à —. New York red kidneys 4¼ western white choice 4 à 4½, pois verts nouveaux 2¼c.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 6c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $3 25 à $3 50 la douzaine; poulets $1 50 à $2 50; canards $2 50 à 3 00; oies $4 00 à 5 00; dindes jeunes $6 00 à 8 00; vieilles $10 00 à 12 00. Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 3 00; poulets $1 25 à 1 70 canards $2 50 à 2 00 oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest à 17 à 18c; ceux de la Louisiane à 19 à ——.
SUIF—4c la livre pour celui de la ville: 3 ½c de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow à 17c la livre.
MIEL—Strained 35 à 40c le gallon.
LAINE — Burry 9 à 16c la livre, Louisiana clear à 23 clear lake à 25 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—79 livres et au dessus 7¾c, steer et peaux de vaches 30 à 70 livres à 6c kips, 14 à 30 livres, 8c; peaux de veau —c pièce.
PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted 7. dry flint 12, dry salted 10½c la livre, damaged green hides 2c off damaged dry 1/3 off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 3 50 castor (opened) 50 c à $1 00 pièce, loutre — à 15 c. pièce raccoons — à 15c.
PEAUX — Chevreuil 15c la livre; mouton 10 à 50c pièce, chèvre 10 à 30c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c la livre; grise 2c, noire 3 à 3½c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre commun 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce, cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES — Lugs heavy 3 à 5, light 3½ à 4, leaves 11 à 12 burley 6½ à 12

TABAC MANUFACTURE—Jobbing par livre—Fine plug 50c à $1 00, fine medium 33 à 63c bright quarters and common 11 à 18, 4 s et 5 s, 25 à 30c. Bright navy, 30 à 40c, fancy natural leaf 50 à 80c, fine cut chewing 30 à 67 granulated smoking 33 à 60.

NAVAL STORES. Les prix du gros sont comme suit: Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch $1 50 à ——, goudron $2 25 à ——, le baril $— à $—— le demi... Résine [illegible] Essence de térébenthine à 30c. à —— jobbing, 3 à 4c de plus le gallon

TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging 1¾ livre 8 à 8½c la yarde; 2 livres 9 à 9¼c 2¼ livres, 10 à 10¼, bailing twine 12½c la livre.

COTTON TIES—$1 00 le paquet

CHARBON.

PITTSBURG—Détail—Famille 45c le baril $5 00 le boucaut. Anthracite $9 00 le ton. bateaux 40 c steamers $4 25 la tonne en gros 30 à 32c le baril.

ALABAMA—Prix steam coal 40c le baril; Spind 45c. Brûleurs coal pour familles 50c, Montevallo 50. Prix coal sur chars, par le L and N RR $3 50 le ton. Belena coal $4 75 le ton.

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH. PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$14 00	Plank No 1	$14 00
No 2	13 50	No 2	13 00
No 3	12 00	No 3	12 00
Scantling No 1	13 50	Flooring No 1	17 50
No 2	12 00	No 2	17 00
No 3	11 50	No 3	16 00
Ceiling No 1	15 00	Weath Bds No 1	13 50
No 2	12 00	No 2	10 00
No 3	9 50		
Boards, No 1	15 00	Boards No 2	12 50
No 3	12 00	No 4	9 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	23 00	Ceiling, No 1	19 00
No 2	16 00	No 2	14 00
No 3	14 50	No 3	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1	19 00
No 2	12 50	No 2	16 50
Boards No 3	....	No 4	12 50

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	30 00	Boards, No 2	25 00
No 3	18 00	No 4	18 00
No 5	10 00	No 6	10 00
Dried Bds No 1	....	No 4	17 00
No 2	....	No 5	16 00
No 3	23 00	No 6	13 00

WHARF LUMBER.

No 1	9	No 3	....
No 2	8		

MAHOGANY TIMBER

No 1	8	No 3	....
No 2	5		

CEDAR TIMBER

No 1	7	No 3	2½
No 2	5		

WALNUT LUMBER

No 1	100 00	No 2	60 00
No 2	90 00		

OAK LUMBER.

No 1	50 00	No 3	....
No 2	30 00		

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	....
No 2	3 50		

LATS

Per 1,000 .... 1 75

Lime	$1 00 à 1 15
Ciment domestic	1 75 à ....
Ciment, imported	2 75 à ....
Slate	6 00 à 6 50
Roofing tiles	18 à 18
Repressed brick	15 à ....
Ordinary	8 00 à 9 00
Sand	25 à ....
Shells small	40 à ....
Shells, large	1 25 à 1 50

VINS ET LIQUEURS

ALCOOL—Le gallon	2 15 à 2 25
BRANDIES—Du pays le gal	3 00 à 3 50
Pêche—vieux le gallon	2 35 à 2 75
Pomme	2 35 à 2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon	4 80 à ....
1878	5 50 à ....
1875	5 75 à ....
1870	6 50 à ....
1860	7 40 à ....
1865	8 00 à ....
1848	12 00 à ....
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882	5 50 à ....
1870	7 00 à ....
1854	9 00 à ....
1848	10 25 à ....
Bisquet, Dubouche & co, Cognac 1878	4 50 à ....
1870	5 50 à ....
1848	9 00 à ....
WHISKY—Rectifié de la Louisiane. 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05 à 1 15
Ouest	1 14 à 1 16
Bourbon	1 40 à 3 50
Seigle	1 50 à 3 50
Ecosse, importé	4 00 à 4 25
Irlande, importé	4 00 à 4 25
Duffy's malt whisky, par caisse	9 00
par gallon	3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à 1 15
Hollande, par gallon	2 75 à 2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 à 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à 9 00
Holland par caisse	7 25 à 7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	39 à 42
Zienfandel No 1, le gallon	60 à 65
Clarets importés — Ordinaire par baril	57 00 à 60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 à 75 00
Clarets fins, le baril	90 00 à 175 00
Médoc, la caisse	6 00 à ....
St-Julien, la caisse	6 50 à ....
Margaux, la caisse	7 00 à ....
Pontet Canet, la caisse	10 00 à ....
Larose, la caisse	12 00 à ....
Léoville, la caisse	12 00 à ....
Château Laffite, la caisse	28 00 à ....
Ordinaire, la caisse	3 00 à 3 50
Château Dillon par cask	125 00 à ....
Blanquefort, par cask	105 00 à ....
Château Dillon, par caisse	7 50 à ....
VINS BLANCS—California, le baril	40 00 à 45 00
Importé, de famille, la bar	65 00 à 80 00
Importé, fin la bar	90 00 à 175 00
Graves, la caisse	6 00 à ....
Sauternes, la caisse	6 50 à ....
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à ....
Latour Blanche, la caisse	18 00 à ....
Château Yquem, la caisse	20 00 à 30 00
Ordinaire, la caisse	3 25 à 3 50
Muscat, la caisse	4 25 à 6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à 1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50 à 5 00
Madère, la caisse	12 00 à 25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à 5 00
Sherry, la caisse	9 00 à 25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à ....
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz	27 00 à ....
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	24 75 à ....
Extra Dry	28 50 à ....
Delbeck & Co's extra dry qts	27 50 à ....
Delbeck & Co's Delmonico qts	26 00 à ....
D. B. Fol & Co s qts	23 00 à ....
Pints $2 de plus par caisse.	
Hy Clicquot—qts par caisse	24 00
pts	26 00

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	6 75 à 8 00
Double bit	15 00 à ....
AXLE GREASE—Frazer's kegs	4½ à 5½
Boxes, gross	10 00 à 10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in	6 00 à 22 00
BRASS—Sheet par livre	25 à ....
COTTON SCRAPERS	2 40 à 3 00
CHAINS—Trace	50 à 75
Ox	5 à 7
COPPER—Roofing par livre	22 à ....
Braziers sheets, 12 livres et au dessus	17 à ....
HOES—H. B. No 0 to 6	2 50 à 5 50
A. B. No 00 to 3	2 35 à 6 00
Lyndon's bright crown 0000 to 3	4 00 à 8 00
ROTARY HOES—Mallon's	4 00 à ....
Avery's	[illegible]
Stubb's	2 00 à ....
HOLLOW WARE—Skillets	3 à 4
Anvils	10½ à ....
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅝ to 1	2 à 2½
Round, 1 to 1½ inches	2 à 2½
Painted	4½
Bands—Light 3 to 6½	2 80 à 2 75
Heavy 3½ to 6x1½ inches	2 20 à 2 75
Hoops—1 to 2 inches	1¾ à 2
Sheet—No 10 to 14 G	2 35 à 2 75
Galvanized, No 26 G	6 00 à 6 50
Pig, per ton	— à ....
LEAD—Pig par livre	5½ à 6
Sheet, par livre	7½ à ....
STEEL AXES—100 000 basis	2 50 à ....
Iron basis	2 30 à ....
OAKUM—Navy	7½ à ....
United States Navy	9 00 à ....
Best	10 00 à ....
PLOWS—Avery, cast, Nos 7 to 1	2 75 à 3 75
Avery steel	4 50 à 20 00
Avery, double shovels, wooden beams, set	.... à 1 75
Avery double shovels, iron beams set	.... à 1 75
Magnolia sweeps, all sizes, set	2 75 à 3 00
Double plows, Allemon's, No ½ to 2 each	37 50 à 50 00
PLOW STEEL—5 to 12x¼ to 2½3	4½ à 4½
ROPE—Sisal, ¼ in. and larger, basis	9¼ à ....
Manila	14½ à 14½
Cotton, 5 16 et ¾	13 à 15
STAPLES—Ames'	16 50 à 21 00
Rowland's	6 60 à ....
SHOVELS—Ames'	9 00 à 11 00
Rowland's	6 60 à 7 60
SWEEPS—7 to 12x¼ to 5/16	3¼ à 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 00 à ....
I. C. do	10 00 à ....
1x14x20	6 75 à ....
I. C. 1x14x20	5 00 à ....
Block par livre	25 à ....
TURPENTINE—Par gallon	38 à ....
VISES—Peter Wright's	à 16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	4½ à 5
ZINC—Sheet par livre	6½ à 7
SHOT—Drop	1 60 à ....
Buck 25 liv. bags	1 75 à ....
POWDER—25 liv. kegs	4 00 à ....

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Choice fat par liv. gross	4 à —
Fair to common	3 à 3½
MISSISSIPPI, ALABAMA & Géorgie	
CATTLE—1re qualité, par tête	$20 00 à 26 00
2me qualité par tête	$12 00 à 16 00
Vaches communes et vieilles	7 00 à 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	7 00 à 8 00
2me qualité, par tête	4 00 à 6 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	8 00 à 10 00
2me qualité par tête	6 00 à 7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	4½ à 5
Fair Ouachita par liv. gross	— à —
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50 à 3 00
Fair, par tête	1 00 à 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00 à 80 00
2me qualité par tête	20 00 à 50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 160
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets pour habitations sucrières	175 à 195
Mulets, qualité moyenne	150 à 175
Mulets pour coton	100 à 130
Mulets communs	40 à 50

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,884—Division D—J. H. Campman vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MERCREDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur et pour fixer les termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, le 15 octobre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier,
29 oct—3 10 22 nov

FEUILLETON.

No 33 Commencé le 9 octobre.

LE NOM FATAL

—PAR—

JULES DE GASTYNE.

DEUXIÈME PARTIE

—Suite—

Elle se souvenait d'avoir prononcé ce nom devant Octave.

Elle se souvenait de l'émoi étrange qui s'était emparé du jeune homme.

Elle se rappelait aussi la réponse qu'elle lui avait faite, quand il lui avait dit, la sueur froide au front, l'angoisse dans les yeux:....

—Et si c'était un secret pareil?....

A ce moment, par une sorte d'intuition donnée par l'amour, elle avait entrevu d'un seul coup les tortures sans nom qu'avaient endurées celui qu'elle aimait et sa mère..

Elle avait deviné ce qu'ils devaient souffrir, dans cette atmosphère de honte, si l'on peut parler ainsi, qui les entourait et pesait sur eux..

Son cœur s'était comme fondu dans une pitié surhumaine.

Elle s'était dit qu'elle serait miséricordieuse et ne repousserait pas l'innocent.

Son amour s'était doublé de compassion, d'un désir de sacrifice, d'une envie de montrer qu'il était assez grand pour ne reculer devant rien......

Devant elle, au moins, Octave ne rougirait pas.

Elle avait pensé tout cela......

Elle avait pris cette résolution, quand elle ne savait pas encore, quand elle n'avait que des soupçons.... Maintenant, c'était certain, et l'heure du dévouement venait de sonner pour elle.

Elle le sentait et elle était devenue grave.

Elle n'avait pas cru que son amour serait soumis à une pareille épreuve.

Allait-elle faiblir, ajouter sa réprobation à la réprobation des autres?......

Elle n'ignorait pas que c'est celle-là surtout qui semblerait cruelle au jeune homme, qui le tuerait peut-être.

Elle eut honte de ses hésitations....

Elle se tourna vers son père, sur le visage duquel rayonnait déjà la joie du triomphe.

—Que m'importe tout cela, mon père? dit-elle doucement, j'aime Octave.

M. Drouet eut un sursaut violent.

La mère elle-même se dressa sur son siège.

Elle ne cachait pas son hébétement.

—Tu oses nous dire à nous, s'écria le père avec emportement, que tu aimes le fils d'un assassin?

Elle supporta sans faiblesse l'éclat de ses yeux.

—Je l'ose, mon père.

—Et que tu penses encore à l'épouser, peut-être?

—J'y pense plus que jamais. Il n'est pas responsable de sa naissance.

L'employé du ministère, abasourdi, suffoqué, allait et venait par la chambre, gesticulant.

Il regarda sa femme et laissa tomber cette exclamation découragée:

—Notre fille est folle!

La mère leva les bras au ciel.

Puis il revint à Paule:

—Mais tu ne sais donc pas, malheureuse quel avenir t'est réservé?

—J'ai tout prévu, mon père, dit doucement la jeune fille.

—Femme d'un fils d'assassin, écrasée sous la honte, méprisée de tous, car tout le monde saura maintenant....

Il s'arrêta.... puis il reprit, hors de lui:

—Non! c'est impossible!.... On ne saurait pousser l'aberration à un tel point!....

—Je ne l'abandonnerai pas, dit Paule.

—Et moi, je te protégerai contre toi-même.... Jamais je ne permettrai, jamais, entends-tu? Tu resteras fille, si tu veux; je ne te parlerai plus de M. Briare. Mais quant à être sa femme, à lui, vois-tu, jamais, jamais!

—J'attendrai que je sois maîtresse de moi-même.

Le père fit un nouveau bond.

—C'est cela.... tu me feras faire des sommations, des sommations respectueuses.

—Si vous m'y contraignez.

M. Drouet ne se sentait plus.

Il ne parlait plus.... Il rugissait....

—Mais de qui donc es-tu la fille? criait-il, de qui?.... car je ne te reconnais pas.... tu n'es pas de notre sang...

La mère tendit ses mains vers lui pour le calmer.

—Mon ami....

—Vouloir s'allier à cet homme, malgré l'opprobre qui rejaillira sur toi, sur nous tous, sur tes enfants.... As-tu pensé à tes enfants?....

—J'ai pensé à tout.... mes enfants ne peuvent pas être responsables du crime commis autrefois par le père d'Octave, pas plus qu'Octave lui-même ne peut en supporter les conséquences. Cette loi, qui fait les fils solidaires des mauvaises actions du père, est injuste... inique... Elle a fait son temps, et quand je devrais être la première à m'insurger contre elle, je m'y insurgerai.

—Ce sont là les résultats de l'éducation que tu as reçue, fit amèrement le père.... C'est cela qu'on t'a appris dans les écoles où je t'ai envoyée.... Autrefois nos femmes et nos filles n'étaient pas si instruites, mais elles reconnaissaient notre autorité et y obéissaient.

—Sans savoir ce qu'elles faisaient, souvent.

Puis voyant que la douleur, faisant place à la colère, envahissait la physionomie de son père, Paule, saisie d'attendrissement, se jeta à ses genoux.

—Pourtant, mon père, dit-elle, jamais fille n'a aimé et respecté son père comme je vous aime et je vous respecte. On ne nous a pas appris à mépriser nos parents et à leur désobéir, mais on a élargi nos idées et nos devoirs. On nous a donné des leçons hautes de fraternité et d'humanité.... On nous a appris à moins nous laisser dominer par les préjugés, souvent injustes et ridicules.

Le père frappa du pied avec impatience....

—Assez! murmura-t-il! assez!.... Je suis encore le maître, et tant que je le serai!....

Il fit un geste de menace.

La mère ouvrait des yeux ébahis.

Elle ne comprenait pas sa fille.

—Je ne l'abandonnerai pas, dit Paule, parce qu'il est malheureux, parce qu'il a été injustement frappé.

—Tu l'abandonneras, quand tu verras tout le monde se détourner de lui, quand tu verras publier son déshonneur.

La jeune fille leva les yeux vers son père.

—Que voulez-vous dire, mon père? Est-ce que vous iriez abuser du secret qui vous a été confié?

—Je m'en générai!

—Ce serait un crime, un véritable crime!

—Crime, soit!

—Ces malheureux ne vous ont rien fait!....

—Rien fait.... ils m'enlèvent ma fille!....

—C'est moi qui me suis donnée à eux....

—Trompée par leur hypocrisie.... par leur mensonge!....

—Octave ne m'a jamais menti....

—Pourquoi ne t'a-t-il pas tout révélé, le jour où il t'a parlé pour la première fois?

—Le jour où il m'a parlé pour la première fois, il m'a dit de ne pas penser à lui, qu'il ne pourrait jamais m'épouser —.. C'est pour me fuir, qu'il s'est engagé.

—Et le jour de son retour, il t'a donné rendez-vous!

—Je n'ai jamais reçu de lettre de lui ....il ne m'a jamais donné rendez-vous!

—C'est le hasard qui vous a réunis.... ce matin?

—Le hasard seul!....

—Je veux bien le croire.

—C'est la vérité....

—Le hasard est habile....

Paule fit avec tristesse:

—Vous ne me croyez pas, mon père? ....Vous ne me croyez à rien de ce que je vous dis....et pourtant tout est vrai... Vous m'aviez annoncé sa mort la veille ici.... Et je n'ai pas dormi...... Je ne vivais plus...... Je suis allée voir sa mère pour avoir des nouvelles... et il est venu.... et elle ne savait rien non plus.... Elle ne l'attendait pas.

—Et vous vous êtes parlé!.... Vous vous êtes fait de nouveaux serments?

—Il m'a avoué qu'il m'aimait toujours, et je lui ai dit que je n'avais pas cessé de penser à lui.

—Et il t'a dit que c'était le fils d'un assassin que tu aimais?....

—Il me l'a laissé entendre....car j'avais deviné son secret....

—Et cela ne t'a pas détournée de lui?

—Cela m'en a rapprochée, au contraire.... car j'ai compris ce qu'il souffrait....j'ai compris que si je l'abandonnais aussi, il mourrait....

—Et tu t'es sacrifiée?....

—Le sacrifice m'a paru grand.

—Il l'est, en effet....c'est ton honneur, ta tranquillité, ton bonheur que tu lui donnes.

—Je serais heureuse de donner pour lui tout cela, et même ma vie....

M. Drouet eut un geste de fureur.

—C'est de la folie!

—En le frappant, en faisant connaître son secret, mon père, fit Paule sans paraître émue, c'est moi que vous frapperez, car je lui appartiens corps et âme ....Mon esprit ne fait plus qu'un avec le sien....

—Je ne dévoilerai rien.... Ce n'est pas moi qui le trahirai.... Un autre se chargera du soin de ma vengeance....

—Un autre?

—Un autre, que tu as repoussé, méprisé.

—M. Briare

—M. Briare qui a été souffleté par lui et qui veut se venger.

—Il veut se battre?

—Se battre? Est-ce qu'on se bat avec le fils d'un assassin? Ah! bien oui, se battre.... Mais il a une vengeance plus facile.... il va tout simplement lui envoyer des témoins, et, sur le terrain, au moment de croiser le fer, quand les quatre témoins seront là, réunis, il fera demander par ses témoins à lui aux témoins de son adversaire s'ils connaissent bien celui qu'ils accompagnent sur le terrain, et s'ils l'ignorent, qu'ils veuillent bien l'interroger et lui demander s'il n'est pas le fils d'un nommé Gaillardin, autrefois exécuté à Poitiers....

Paule était devenue livide.

—Il ne fera pas cela!....

—Il a déjà commencé l'exécution de ce petit plan....

Et M. Drouet, content de lui, se frotta les mains en regardant sa femme, comme pour quêter son approbation.

—Le misérable! dit Paule, qui entrevit l'humiliation sanglante, la douleur terrible de celui qu'elle aimait. Le misérable!

Il t'aime! lui aussi! c'est son excuse! Et nous verrons bien ensuite si tu persistes à être la femme de ce réprouvé!....

—Il va le tuer aussi sûrement qu'avec une balle en plein cœur murmura la jeune femme.

—Ce sera un bon débarras pour lui et pour nous!

Paule ne répondit pas.

Ses yeux se voilaient.

Son sang s'arrêtait.

Elle voyait Octave, souillé par l'opprobre, devant quatre témoins, devant quatre juges.

Elle ressentait d'avance ce qu'il allait souffrir.

Tout son cœur saignait.

Oh! le sort était impitoyable!

Et pas moyen d'empêcher cette infamie, de le sauver!

Il entendrait cela, le pistolet au poing, prêt à tirer....

Elle voyait trop bien ce qu'il ferait, ce qu'elle ferait à sa place.

Il n'avait qu'un geste à faire, qu'une gâchette à presser.

Le malheureux!

Tout était fini!

A quoi bon lutter?

On ne lutte pas contre la destinée!

Ses jambes se dérobaient sous elle.

Elle sentait tout tourner autour d'elle, les meubles, les murs de la chambre.

Elle voyait sur les lèvres de son père un sourire narquois naître, s'accentuer..

Elle murmura:

—Et c'est maintenant que vous voudriez que je l'abandonne!

Puis, elle se jeta d'un élan dans les bras de sa mère et s'écria en sanglotant: Mon Dieu! Mon Dieu! ayez pitié de lui.

XVII

Il est neuf heures du matin.... Nous sommes dans un petit chemin creux situé près du champ de course de la Marche, abrité, du côté de Paris, par un mur élevé, le mur du parc, gris et lézardé, au-dessus duquel flottent des têtes d'arbres pareilles à des panaches verts, teintés de vieil or aux extrémités, et fermé de l'autre côté par une haie vive, épaisse et haute, que la bise fait frissonner du bas au sommet.

Cet endroit est absolument désert.

Un profond silence y règne, troublé seulement par le cliquetis des branches que le vent secoue ou par le frémissement de feuilles qui commencent à tomber en tournoyant.

De temps en temps un oiseau traverse l'espace compris entre le mur et la haie et jette un cri en passant.

Le ciel est gris, bas...... Une nappe de brouillard bleu s'étend sur les champs et les troncs d'arbres ruissellent......

Au loin, des massifs s'étagent, déjà bronzés et comme rougis par le reflet de quelque grand feu.

Ce sont les chaleurs de l'été qui ont laissé les traces de leurs embrasements.

Sur les prairies, très vastes, des feuilles tombées se détachent, d'un jaune clair, comme des lamelles d'or.

Le soleil n'a pas encore pu percer les nuages, et c'est à peine si on distingue l'orient à la coloration plus vive de l'horizon.

C'est une matinée sombre et grise. De ces matinées d'automne qui ne s'animent que lorsque des bruits de chasse les traversent, quand les fanfares du cor déchirent leur monotonie....

Tout à coup, à l'extrémité du chemin qui confine à la route, nous voyons déboucher un grand landau noir conduit par deux chevaux de robe foncée.

Il vient lentement, le cocher semblant hésiter sur la direction qu'il doit prendre; puis il s'arrête à l'endroit que nous avons indiqué, à l'endroit abrité par le mur et par la haie....

Une des portières s'ouvre et une tête passe.

—C'est là, stoppe, dit une voix.

Et en même temps un personnage saute à terre....

Un autre le suit, puis un troisième et un quatrième.

Tous sont en redingote, gantés, le chapeau haut sur la tête.

Le premier a la rosette d'officier de la Légion d'honneur à sa boutonnière.

Deux autres sont décorés, le quatrième porte le ruban violet d'officier d'académie.

Celui que nous avons vu descendre tout d'abord s'adresse au cocher:

—Vous allez suivre le chemin, commande-t-il, et vous nous attendrez à deux cent mètres de là.

Puis, se tournant vers ses compagnons pendant que l'automédon exécute ses ordres:

—Personne n'est arrivé, dit-il.

Il regarde sa montre.

—Neuf heures.... Nous sommes en avance.

Les autres se sont réunis autour de lui et semblent attendre ses recommandations.

L'un d'eux porte une boîte plate en chagrin noir assez volumineuse.

Mais il est temps de faire connaître à nos lecteurs quels sont ces personnages.

L'homme à la rosette n'est autre que le colonel du Roc, auquel Octave a sauvé la vie.

Celui qui se tient à ses côtés est un officier de ses amis à qui il a demandé de l'accompagner pour assister un ami.

Cet ami n'est autre que le nôtre, Octave, qui se tient un peu à l'écart, très pâle, mais l'air résolu.

L'assistant au ruban violet est un médecin militaire que le colonel a amené.

Octave, qui est loin de soupçonner la trahison dont il va être victime et qui, nous l'avons vu,—n'avait pas cru tout d'abord qu'on lui ferait l'honneur de le prendre pour un adversaire sérieux et de croiser le fer avec lui; Octave, disons-nous, avait été agréablement surpris quand il avait vu se présenter chez lui, au moment où il se désespérait le plus, deux employés du ministère de la guerre qui venaient en qualité de témoins de M. Briare.

Il s'était empressé d'aller chercher son colonel et de le mettre en rapport avec eux....et le colonel avait prié un capitaine de ses amis de se joindre à lui.

Les conditions de la rencontre avaient été rapidement réglées.

On devait se battre au pistolet, à vingt-cinq pas, avec faculté, pour chacun des tireurs, d'avancer de cinq pas.. .. C'est le colonel qui avait désigné l'endroit, qu'il connaissait pour s'y être battu déjà....

Le duel était des plus sérieux, on le voit, et pouvait avoir des conséquences mortelles.

Octave n'y avait même pas songé.

Ce n'était pas ce qui le préoccupait le plus.

Il se serait battu à cinq pas, pourvu qu'il se battît

Il n'en avait pas été de même de la mère.

Plus le moment de combat approchait, moins elle partageait l'exaltation joyeuse de son fils.

Elle que nous avons vue devant M. de Reuilly, exaltée et menaçante, traitant de lâche le fils qui hésitait à se battre avec son fils, s'était sentie le matin, au moment où elle avait fait ses derniers adieux à notre héros, en proie à une tristesse et à une angoisse mortelle.

Elle avait peur maintenant.

Elle tressaillait pour son enfant.

Celui-ci avait eu toutes les peines du monde à s'arracher de ses bras.

—Comme le temps, avait-elle dit, va me paraître long, cruel.... Et si....

Elle n'avait pas osé achever et elle avait entouré Octave d'embrassades forcenées.

Notre ami avait dû employer la violence pour se dégager, mais il venait à peine de franchir le seuil de la maison que sa mère descendait derrière lui et s'attachait à ses pas comme une ombre....

—Je ne pourrais pas vivre, murmurait-elle, dans cette attente!....

Et comme elle rasait les maisons de l'avenue à pied, suivant du regard la voiture d'Octave, et guettant un fiacre vide, elle s'était heurtée dans une forme féminine, voilée, sanglotante, qui avait poussé un cri en la reconnaissant.

—Paule! fit-elle.

—Vous!! fit celle-ci, j'arrive à temps?.... Et lui!....

(*A continuer*)